



Points abordés lors du bureau de CLE du 21 février 2024

Point sur la situation quantitative sur le territoire du SAGE

Un point sur le relevé des étiages des cours d'eau en assec fin 2023, réalisé fin janvier 2024, a été effectué : le ru du Puisieux, la Prosne et le Cheneu connaissent encore une situation d'assec. Le niveau des nappes souterraines est modérément haut à très haut au 1^{er} février 2024 selon les données du BRGM.

Point sur les dossiers

Divers sujets ont été abordés :

- 2 dossiers d'exploitation de forage agricole sont en cours d'instruction à la DDT
- Avis de la CLE sur un dossier Loi sur l'Eau (implantation d'une centrale photovoltaïque)
- Suivi par la cellule d'animation d'un PLU intercommunal.

Analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2022-2027

L'animatrice a poursuivi la présentation de l'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE : 5 dispositions du SDAGE ont été présentées.

Etat des lieux des dossiers réglementaires par la DDT 51

Les dossiers traités depuis 2022 par la DDT de la Marne, et leur typologie, ont été présentés lors de la réunion de bureau. La DDT a précisé les points examinés lors de l'instruction des dossiers réglementaires. Elle a également présenté le cadre réglementaire pour la gestion de crise en cas de sécheresse :

- Arrêté cadre de gestion de crise
- Arrêté préfectoral structurel (définition d'un volume prélevable à l'étiage par bassin et type d'usage, mise en cohérence avec les SAGE)
- Arrêté préfectoral de restriction d'usage (répartition des volumes prélevables par bassin pour l'irrigation).